

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2024

Présents : Dominique GAHIER, Françoise MORIN, Denis MUNEROT, Véronique CHARMASSON, Caroline DULAC, Christian LHUILLIER, Geneviève POINTELIN, Elisabeth VINIT.

Absents : Nicolas PIQUET, Philippe FOURNIER

Secrétaire : Denis MUNEROT

1 / Approbation du précédent compte-rendu

Le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité

2 / Eau / assainissement : Transfert de compétence

Eau

Acquisition finalisée des terrains des captages : Viaduc amont gauche à M. Daniel Rolet ; captage source « Magrin » à Mme Monique Dole ; captage de Vauxelle à M. Franck Morin (à définir)

Engager les démarches pour l'achat des terrains des réservoirs : Haut de Saint Laurent à M. Dominique Gahier et Vauxelle à M. Gaëtan De Sainte Marie.

Le transfert de compétence initialement prévu le 1^{er} janvier 2026 devient non obligatoire. Par conséquent et à ce jour, de façon transitoire, la compétence demeure communale.

Assainissement

Concernant le séparatif eaux usées/eaux pluviales, trop d'eau de pluie se retrouvent dans le réseau d'assainissement avec pour conséquences le fonctionnement perturbé de la station d'épuration et des pénalités financières pour la commune. Pour une partie, les raccordements non conformes sont à l'origine de cette situation. Des tests à la fumée ont été réalisés et ont permis de détecter les installations concernées par une ou des anomalies de raccordement. Les propriétaires recensés seront informés et invités à faire le nécessaire.

3 / ONF : Etat d'assiettes 2025

Les coupes n°1 et n°2 sont proposées à l'affouage pour 260 m³ de bois façonnés. Ces parcelles sont situées au lieu-dit « Les Chaumes », route de Grange Fontaine en bordure de la route départementale 14. Les personnes qui souhaitent bénéficier d'un affouage voudront bien se faire connaître en mairie de préférence au plus tard le 1^{er} décembre.

4/ PLUI : Modification du Plan d'Aménagement de Développement Durable (PADD)

« Le PADD détermine les grandes orientations d'aménagement du territoire pour les années à venir, à partir des enjeux identifiés au sein du diagnostic. Il expose le projet d'urbanisme et définit les orientations générales d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipement, de protection des espaces et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ».

Dans le PADD initialement débattu, il était envisagé une consommation d'espaces de 78,6 ha sur une période de 10 ans. Cette superficie ne permettait pas de prendre en compte l'ensemble des besoins en surfaces d'équipements, d'activités économiques, d'accueil et d'activités touristiques.

Via le travail de déclinaison réglementaire, il s'avère que le projet porté par la CCAPS respecte l'objectif de réduction de la consommation en prévoyant une consommation inférieure au potentiel autorisé : ce sont **123,6 hectares d'extension qui sont prévus d'ici 2035**

Le projet respecte aussi le scénario démographique initialement fixé et permettra d'atteindre les objectifs de production de nouveaux logements (1 251 au total) en privilégiant la densification (potentiel d'environ 760 logements en densification contre environ 420 en extension de l'urbanisation).

Les espaces de renouvellement et de densification pourront donc permettre de produire un total de 757 logements (minimum).

Le projet ne prévoit pas d'extension pour toutes les communes.

Ainsi, le PLUi de la Communauté de communes Arbois Poligny Salins projette la production de 1 172 logements d'ici 2035 dans le respect de l'armature territoriale et des densités minimales envisagées.

Par ailleurs, quelques orientations définies initialement dans le PADD n'ont pas trouvé de traduction réglementaire dans le futur PLUi ou ont été combinées à d'autres orientations. Il est proposé de les amender ou de les supprimer du PADD.

La demande de suppression ou de modification a été validée par le Conseil Municipal.

Les 11 points concernés sont consultables en mairie.

5 / Communauté de communes : Attribution d'un fond de concours

Un fond de concours de 500 000 € (aide financière) est débloqué au profit des communes de la CCAPS, excepté les bourgs centres. Il est constitué d'un socle commun à chaque bénéficiaire (4000 €) puis une part variable définie selon le nombre d'habitants. S'agissant de notre commune le fond de concours s'élève à 9125 €. Il sera utilisé pour l'étude de faisabilité engagée sur le projet chalet / école et la reprise du chemin de Champailon.

6 / Informations diverses

A/ Les chemins de l'Alambic, de Billon et des petits Chênes (en partie) vont être largement débroussaillés.

B/ Prolifération de chats errants : Afin d'être mieux accompagné pour lutter contre la prolifération des chats errants, il est décidé de se rapprocher de l'association « L'Ecole du Chat » d'Arbois.

C/ Communication du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Jura

Les service d'urgence utilisent désormais un numéro unique, le **0 800 112 112**, pour rappeler les personnes ayant contacté les secours.

Pensez à enregistrer ce numéro dans vos contacts, ce numéro n'est pas un spam ou numéro indésirable.

D/ Travaux église : Après de multiples démarches et procédures, la voute de la chapelle Saint Grégoire est enfin rénovée. A l'issue des travaux, un important nettoyage (poussière notamment) a été réalisé cette semaine, le maire et l'ensemble des membres du Conseil remercient vivement les personnes qui ont participé à l'opération.

Fin du conseil à 22h45

Le secrétaire



Le maire

